

dernière année, où il se trouve un état comparatif du taux des droits de douane par tête (je suppose que c'est là que l'honorable monsieur a puisé ses données), et si l'honorable monsieur veut que ses allégations aient quelque effet sur le public, il ne faut pas qu'ils les fasse aussi incorrectes et aussi sujettes à contradiction. Je lui conseille d'exposer les choses telles qu'elles sont, au lieu de les changer de face et de parler d'une augmentation de \$1.40 lorsque c'est une diminution d'autant.

Cette diminution est arrivée comme ceci : En 1877-78, par suite du feu de Saint-Jean, il y eut une très forte augmentation d'importation dans la province du Nouveau-Brunswick. Il en résulta une augmentation du taux par tête de la population pour cette année, et la conséquence a été que l'année dernière la proportion était de \$1.40 de moins. L'honorable député a dit ensuite, et son dire a été corroboré par les honorables membres de l'opposition qui l'entouraient, que c'était là un fait difficile à déguiser. Cela montre seulement ce à quoi l'honorable député est capable de recourir pour faire pièce au tarif.

Je désirerais m'entendre un peu sur les effets qu'a eus ce tarif sur la province du Nouveau-Brunswick. L'un des honorables députés d'Ontario a fait allusion à une pétition venant de Saint-Jean, déposée sur le bureau de la Chambre, et dans laquelle on se plaint du tarif : cette pétition portait environ 2,600 ou 2,700 signatures. J'ai constaté qu'il y avait juste autant de signatures qu'il y a eu de votes enregistrés pour l'ex-ministre des douanes à sa dernière élection. Et puis la pétition avait cet avantage que, dans une population de 40,000, où il y aurait 10,000 adultes du sexe masculin, dont un bon nombre ne seraient pas électeurs, il serait facile d'obtenir beaucoup de signatures parmi ces non-électeurs. En outre, je vois que cette pétition a été envoyée dans toutes les parties du pays. Elle ne dénote pas un grand changement dans l'opinion. Elle est très remarquable, en somme. Je m'étonne qu'elle n'ait pas été signée par tous ceux à qui elle a été présentée. Elle demande que l'on enlève le droit sur le sucre, la farine, la fleur, et presque tous les articles d'importation. Je vois qu'un monsieur, partisan de ces messieurs de la gauche, était tout-à-fait

d'avis que l'on enlevât les droits sur toute espèce de choses excepté sur un article qui l'intéresse fortement, attendu qu'il est actionnaire important dans la compagnie des mines de charbon de Spring Hill, et il a marqué en marge : "excepté le charbon." Il faut examiner une pétition soigneusement si l'on veut savoir quelle valeur y attaché. Je remarque qu'il y a une merveilleuse similarité dans la calligraphie des signatures, et un autre fait remarquable à propos de cette pétition, c'est que plusieurs parties en sont usées et salies, ce qui indique la somme de travail qu'il a fallu accomplir pour la faire circuler. Les signataires ont signé aussi une lettre conjointe à mon adresse et à celle des représentants des comtés, demandant que l'on se conformât à la pétition. Je n'ai reçu cette lettre que plusieurs jours après que j'eusse prononcé mon discours financier, alors qu'il était impossible de prendre ces sujets en considération et de les traiter.

Je viens maintenant à une affaire d'un caractère quelque peu personnel. L'honorable membre de Queen, qui a pris sous ses soins la ville et le comté de Saint-Jean, a lu un écrit soigné, indiquant le nombre des artisans et des commerçants de la ville de Saint-Jean, et il m'a pris à partie pour avoir fait, relativement aux effets de la Confédération, des calculs, financiers et autres, qui se sont trouvés entièrement faux. Je puis dire, à ce propos, quant à la question de Confédération, que l'honorable monsieur a rapporté, comme il l'avait déjà rapporté antérieurement, le fait que j'avais dit que la taxe des douanes et de l'accise, en vertu des arrangements pris à Québec, serait de \$2.75 ou \$3 par tête.

Mais quels sont les faits ? Si nous nous rappelons les arrangements pris après la réunion de Québec, et les concessions et modifications faites plus tard, on verra que la somme que nous recevons au Nouveau-Brunswick comme intérêt sur les dettes et les subsides est de \$3 par tête de la population actuelle, ce qui est plus que la taxe nécessaire était supposée devoir être d'après l'arrangement primitif.

Je n'hésite pas à dire, et il est facile de le prouver, que le Nouveau-Brunswick a reçu une somme égale à ce qu'il a payé, année par année, au trésor fédéral, sans